



Département des Hautes-Alpes – Arrondissement de Briançon · Canton de l'Argentière-la-Bessée

COMMUNE DE CHAMPCELLA

23, Rue du pied de Ville – 05310 CHAMPCELLA

Téléphone : 04 92 20 93 75

Courriel : mairie@champcella.fr

AVIS MUNICIPAL

OBJET : MISE EN CONFORMITE DU CIMETIERE COMMUNAL

**PROCEDURE DE REPRISSE DES SEPULTURES SANS CONCESSION
RELEVANT DU REGIME DU TERRAIN COMMUN**

Face aux obligations imposées par la législation funéraire, la commune a mis en œuvre une opération de mise en conformité du cimetière communal.

Les sépultures dont la liste est consultable ci-joint sur le présent panneau d'affichage ainsi qu'en mairie, relèvent, à défaut de titre de concession, du régime du Terrain Commun :

Aussi, les familles du ou des défunt(s) sont priées de se faire connaître auprès des services de la mairie par tout moyen à leur convenance :

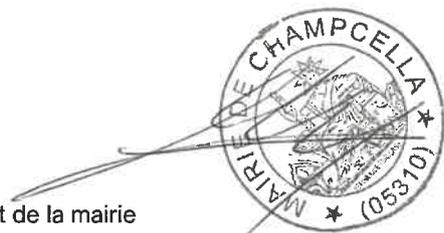
- Soit en se présentant aux heures d'ouverture des services de la mairie :
Mardi : 14h à 16h30
Jeudi : 9h à 11h30 et 14h à 16h30
- Soit en adressant un courrier à l'adresse suivante :
23 rue du pied de ville 05310 Champcella
- Ou un courriel à l'adresse suivante : mairie@champcella.fr

Avant le : 30 novembre 2025

Muni, si une concession existe, de l'exemplaire de l'acte conservé par la famille ou, le cas échéant, de toute information complémentaire concernant la ou les personne(s) inhumée(s).

En vous remerciant par avance de votre collaboration active.

Jacques PONS, maire



Le Maire certifie que le présent avis a été affiché aux portes du cimetière et de la mairie
Du 28/04/2025 au